

RÈGLEMENT – La Ronde des Ducs

Édition 2026 – Samedi 14 novembre 2026

Article 1 – Organisation

La course La Ronde des Ducs est organisée le samedi 14 novembre 2026 par les Ducs de l'Artois.

L'épreuve se déroule de 11h 30 à 18h00, elle comprend deux formats :

- Un format de 6 heures de 12h à 18 h, sur une boucle nature de 4,5 km comportant environ 130 m de dénivelé positif par tour.
- Un format Torgnole de 11h30 à 11h 45 inspiré du format beer-mile (4x400m) mêlant course à pied et dégustation de boissons dans un cadre festif et encadré.

Les départs et arrivées seront situés à Auchel, au bois de Saint-Pierre.

Article 2 – Principe de la course

→ Format 6H

Le but de l'épreuve est de réaliser le plus grand nombre de tours possibles pendant les 6 heures de course, chaque participant peut :

- Courir en solo ;
- Participer en relais par équipe de 2, 3 ou 4 ;

En relais, un seul coureur de l'équipe est autorisé sur le parcours à la fois. Les relais s'effectuent uniquement dans la zone prévue à cet effet au niveau de la base-vie.

À l'issue des 6 heures, le classement sera établi selon :

1. Le nombre de tours réalisés ;
2. Puis, en cas d'égalité, le chrono d'arrivée au dernier tour.

Les participants sont autorisés à prendre un dernier départ jusqu'à 17h40 maximum.

Tout tour commencé avant 17h40 sera comptabilisé dans le classement final, même si le participant franchit la ligne d'arrivée après 18h00.

Aucun départ ne sera autorisé après 17h40.

→ Format Torgnole

Le participant devra effectuer :

- 4 boucles de 400 m (soit 1600 m au total = 1 mile)
- Avant chaque boucle la consommation d'une bière ou limonade servie par l'organisation.

Article 3 – Parcours

→ **Format 6h**

Le parcours est une boucle de 4,5 km alternant chemins, terril et portions nature, avec environ 130 m de D+ par tour.

Le parcours sera balisé. Les participants doivent respecter le tracé officiel ainsi que l'environnement traversé.

→ **Format Torgnole**

La boucle fait 400m environ, composée de chemins pédestres balisés autour du village départ.

Pour les deux formats l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler les épreuves en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité.

Article 4 – Base-vie et ravitaillements

Une **base-vie** sera accessible à chaque passage de tour.

Les participants y trouveront :

- Un ravitaillement ;
- Un espace de repos ;
- Une zone relais pour les équipes.

L'assistance personnelle est autorisée uniquement dans la zone base-vie.

Article 5 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à toute personne :

- Âgée de 18 ans minimum le jour de la course ;
- Disposant d'un PPS (Parcours Prévention Santé) valide à la date de l'épreuve, conformément à la réglementation en vigueur.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé.

Article 6 – Inscriptions

Le nombre de participants est limité à 400 coureurs toutes catégories confondues.

370 coureurs seront acceptés sur le format 6h, 30 sur le format Torgnole.

Tarifs :

- **Format 6h :**
 - 30 € en solo
 - 50€ par équipe de 2
 - 75€ par équipe de 3
 - 90€ par équipe de 4

- **Format Torgnole : 10 €**

En cas de désistement une plateforme sécurisée officielle sera accessible pour revendre ou racheter un dossard en toute légalité.

Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf en cas d'annulation de l'épreuve par l'organisation.

Article 7 – Prestations incluses

L'inscription comprend :

- **Format 6h**
 - Un dossard personnalisé ;
 - Les ravitaillements à la base-vie ;
 - Une médaille finisher ;
 - Une boisson ;
 - Un repas ;
 - Les photos de l'événement ;
 - Un suivi live de la course ;

- **Format Torgnole**
 - Un dossard personnalisé ;
 - Un repas ;
 - Une boisson ;

- Les photos de l'évènement.

NB : Un Tee-shirt aux couleurs de la course sera proposé à l'achat en option pour tous les participants, les bénéfices seront intégralement reversés au profit de l'association Movember.

Article 8 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera à la Maison du Trail ou sur le lieu de course selon des modalités et horaires communiqués ultérieurement par l'organisation.

Une pièce d'identité pourra être demandée lors du retrait.

Article 9 - Matériel obligatoire

→ Obligatoire sur chaque participant en course

- Téléphone avec numéro d'urgence ;
- Couverture de survie ;

→ Obligatoire sur la base vie

- Gobelet pour le ravitaillement ;
- Tenue intempérie ;
- Lampe frontale ;

NB : L'utilisation de bâtons ne sera pas autorisée pendant la course.

Article 10 – Classements et récompenses

Des récompenses seront attribuées :

→ **Format 6h**

- Aux 3 premiers hommes solos ;
- Aux 3 premières femmes solos ;
- Aux 3 premières équipes en relais ;

→ **Format Torgnole**

- Au Premier uniquement

Article 11 – Sécurité

Les participants s'engagent à respecter :

- Les consignes de sécurité ;
- Les bénévoles ;
- Le code de la route lorsque nécessaire ;
- L'environnement et les lieux traversés.

L'organisation pourra exclure tout participant ayant un comportement dangereux, irrespectueux ou contraire à l'esprit de l'événement.

Il est conseillé aux participants de prévoir un retour sécurisé après l'évènement, l'organisation décline toute responsabilité en cas de conduite sous l'emprise d'une consommation excessive d'alcool.

Article 12 – Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur autorise l'organisation, ainsi que ses partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises durant l'événement sur tous supports de communication, sans limitation de durée ni compensation financière.

Article 13 – Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier celui-ci jusqu'au jour de l'épreuve si les circonstances l'exigent